

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le vingt-trois juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : 16 juillet 2018**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 18 Votants : 22**

**PRESENTS** : M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

**ABSENTS EXCUSES** : Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick - M. LORJOUX Laurent- Mme PHILIPPE Jocelyne - M. PRAT Pierre

**ABSENTS** : M. CHATAL Jean-Paul- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal

**POUVOIR** : Mme AMELINE Yolande à M. CHESNIN Nicolas- M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- Mme PHILIPPE Jocelyne à Mme DENIGOT Béatrice- M. PRAT Pierre à Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle

**Secrétaire de séance** : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

**Délibération n°2018D72 : Emprunt pour le financement de la construction  
Du groupe scolaire primaire- Tranche ferme**

Par délibération n°2018D12 en date du 15 février 2018, le conseil municipal a arrêté le plan prévisionnel de financement du projet de construction d'un groupe scolaire primaire.

Concernant la tranche ferme, le plan de financement prévoit la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 €.

Une consultation a donc été lancée auprès des organismes prêteurs suivants :

- Crédit Agricole du Morbihan
- ARKEA
- Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire
- La Banque Postale
- Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

La CDC est le seul organisme prêteur à n'avoir pas répondu à la consultation.

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Après analyse des offres (tableau comparatif des offres joint à la présente délibération), il ressort que celle de l'organisme prêteur n°2 dans la liste, le Crédit Agricole, apparaît la plus avantageuse et la mieux adaptée au besoin de financement de la Commune aux conditions suivantes :

**Montant emprunté** : 2 000 000 € (deux millions d'euros)

**Taux** : fixe à 1,59 %

**Durée du prêt** : 20 ans soit 240 mois

**Echéances** : Trimestrielles et constantes

**Frais de dossier** : 2000 € (deux mille euros)

**Modalité de déblocage des fonds** : versement des fonds dans un délai de 12 mois à compter de la fin de validité de l'offre

**Date de validité de l'offre** : le 25/07/2018

Compte tenu des risques d'augmentation des taux,  
Compte tenu de la conjoncture internationale,  
Compte tenu des dates de validité des offres faites par les organismes prêteurs,

**Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le choix de l'organisme auprès duquel la Commune contractera un emprunt de 2 000 000 euros pour financer la construction du futur groupe scolaire primaire et à l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.**

**Le conseil municipal, après délibération,**

Vu la délibération n°2018D12 du 15 février 2018 arrêtant le plan de financement prévisionnel,

Vu les conditions proposées par les 4 financeurs sur les 5 consultés,

Entendu l'exposé du Maire et de l'adjoint aux finances,

- Décide par 15 voix « Pour » et 7 abstentions de contracter un emprunt de 2 000 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions suscitées,
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tous autres documents relatifs à cet emprunt.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GUIHARD



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**NIVILLAC - Conseil municipal du lundi 23 juillet 2018 :**

Par délibération n°2018D12 en date du 15 février 2018, une consultation auprès d'organismes bancaires a été lancée pour la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € destiné au financement de la construction d'un nouveau groupe primaire public.

|                       | Durée | Taux  | Frais de dossier | Périodicité   |
|-----------------------|-------|-------|------------------|---------------|
| ORGANISME PRETEUR n°1 | 240   | 1,64% | 2 000 €          | Trimestrielle |

Durée de l'offre : 15 jours à compter du 10/07/2018

Versement des fonds : possible en plusieurs fois dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de validité de l'offre

|                       | Durée | Taux  | Frais de dossier | Périodicité   |
|-----------------------|-------|-------|------------------|---------------|
| ORGANISME PRETEUR n°2 | 240   | 1,59% | 2 000 €          | Trimestrielle |

Durée de l'offre : jusqu'au 24/07/2018

Versement des fonds : possible en plusieurs fois dans un délai de 12 mois à compter de la fin de validité de l'offre

|                       | Durée | Taux  |      | Commission d'engagement * | Périodicité   |
|-----------------------|-------|-------|------|---------------------------|---------------|
| ORGANISME PRETEUR n°3 | 240   | 1,74% | Fixe | 0,10% du montant emprunté | Trimestrielle |

Durée de l'offre : jusqu'au 27 juillet 2018

Versement des fonds : au 12/09/2018

Envoyé en préfecture le 24/07/2018  
Reçu en préfecture le 24/07/2018  
Affiché le 24/07/2018  
ID : 056-215601477-20180723-2018D72-DE

|                       | Durée | Taux  |      | Commission<br>d'engagement * | Périodicité   |
|-----------------------|-------|-------|------|------------------------------|---------------|
| ORGANISME PRETEUR n°4 | 240   | 1,83% | Fixe | 0,20% du montant<br>emprunté | Trimestrielle |

Durée de l'offre : 30 jours à compter du 04/07/2018  
Versement des fonds limités à 3

\* Commission d'engagement = correspond aux frais de dossier